

ANNEXES DE L'ARRETE DU 15 MARS 2010

portant création du certificat de spécialisation « natation en eau libre » associé au diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » et au diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive » publié au J.O.R.F du 27/3/2010 texte n° 38

ANNEXE I

REFERENTIEL PROFESSIONNEL

Les éléments descriptifs du référentiel professionnel pour la création d'un certificat de spécialisation « natation en eau libre » sont précisés dans l'arrêté portant création de la mention « natation course » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » et du diplôme d'Etat supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive ».

Toutefois, il convient de compléter cette description par les éléments suivants :

1) Descriptif du métier :

L'appellation est « entraîneur de natation en eau libre ».

Le titulaire du certificat de spécialisation « natation en eau libre » associé à la mention « natation course » de la spécialité « perfectionnement sportif » du diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport peut être employé par différentes structures :

- collectivités territoriales,
- associations sportives,
- centres labellisés d'entraînement ou pôles,
- comités d'entreprises,
- structures privées,
- établissements publics de formation,
- écoles régionales de formation aux activités de la natation,
- structures portant l'opération « nagez grandeur nature »,
- accueils collectifs de mineurs.

L'accès à cette spécialité est souvent précédé d'une expérience d'encadrement sur des niveaux de découverte et d'initiation de la natation en milieu naturel.

2) Fiche descriptive d'activités complémentaires :

L'entraîneur de natation en eau libre encadre différents types de publics. Il exerce son activité en toute autonomie et en sécurité. Il peut être amené à encadrer des pratiquants dans des situations environnementales difficiles.

Il intervient dans les domaines de la pratique de la natation en eau libre en milieu naturel (lacs, rivières, mers, etc.) dans le cadre du perfectionnement et de l'entraînement. Il peut organiser la reconnaissance et la valorisation de nouveaux sites de pratique, en vue de conduire des programmes de perfectionnement et d'entraînement prenant en compte les spécificités (la sécurité, la technique, l'environnement, la stratégie et la tactique) liées à la natation en eau libre.

3) Nature de l'intervention

Dans le cadre de son intervention dans les domaines de la pratique de la « natation en eau libre », il peut :

- encadrer en sécurité l'activité lors de l'entraînement et de la compétition,
- initier et coordonner la mise en œuvre d'un projet de découverte spécifique à la « natation en eau libre »,
- concevoir des programmes de perfectionnement et d'entraînement prenant en compte les spécificités (la sécurité, la technique, l'environnement, la stratégie et la tactique) de la « natation en eau libre »,
- conduire des programmes de perfectionnement et d'entraînement spécifiques à la « natation en eau libre »,
- organiser la reconnaissance et la sécurité des sites de pratique,
- conduire des actions de formation de cadres de la « natation en eau libre ».

ANNEXE II

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

UC 1 : être capable d'organiser la sécurité d'un groupe

OI 1.1: EC de déterminer le projet de parcours de pratique

OI 1.1.1 EC de prendre en compte les conditions météorologiques ;

OI 1.1.2 EC de prendre en compte les conditions du lieu de pratique ;

OI 1.1.3 EC de prendre en compte la réglementation en vue d'identifier l'itinéraire ; la zone de pratique et les sites de repli ;

OI 1.1.4 EC de prendre en compte les conditions de fréquentation du site ;

OI 1.1.5 EC de prendre en compte les différents niveaux des sportifs.

OI 1.2: EC de préparer la logistique spécifique à la pratique

OI 1.2.1 EC de préparer le matériel spécifique ;

OI 1.2.2 EC de baliser la zone d'évolution de pratique ;

OI 1.2.3 EC de préparer le matériel de sécurité ;

OI 1.2.4 EC prévoir l'alimentation et l'hydratation nécessaires à la pratique.

OI 1.3 : EC de déterminer le mode d'organisation de la sécurité collective

OI 1.3.1 EC d'organiser le dispositif de sécurité collective lors d'une sortie ;

OI 1.3.2 EC d'organiser le mode de communication du groupe ;

OI 1.3.3 EC d'organiser le mode de déplacement du groupe ;

OI 1.3.4 EC de réaliser un briefing et un débriefing.

OI 1.4 : EC de naviguer dans une embarcation à moteur

OI 1.4.1 EC de piloter une embarcation à moteur ;

OI 1.4.2 EC de tenir un cap ;

OI 1.4.3 EC d'accompagner les sportifs en sécurité ;

OI 1.4.4 EC de réaliser une manœuvre d'urgence.

UC 2 : être capable de concevoir des programmes de découverte, de perfectionnement et d'entraînement en lien avec les spécificités de la natation en eau libre

OI 2.1 : EC de mobiliser les connaissances spécifiques à la pratique de la natation en eau libre

OI 2.1.1 EC de mobiliser les connaissances liées aux caractéristiques du départ ;

OI 2.1.2 EC de mobiliser les connaissances liées aux différentes stratégies ;

OI 2.1.3 EC de mobiliser les connaissances liées aux différentes techniques de courses ;

OI 2.1.4 EC de mobiliser les connaissances liées aux techniques de nage ;

OI 2.1.5 EC de mobiliser les connaissances spécifiques liées à la récupération de l'effort ;

OI 2.1.6 EC de mobiliser les connaissances liées aux règlements techniques et sportifs.

OI 2.2 : EC de concevoir l'entraînement de la natation en eau libre

OI 2.2.1 EC de définir le plan annuel et pluriannuel d'entraînement ;

OI 2.2.2 EC d'analyser la quantification spécifique de l'entraînement ;

OI 2.2.3 EC d'analyser le contexte ;

OI 2.2.4 EC de définir des objectifs ;

OI 2.2.5 EC de concevoir des situations permettant aux sportifs de s'adapter à des situations complexes ;

OI 2.2.6 EC de concevoir les outils d'évaluation des effets de l'entraînement.

OI 2.3 : EC de mobiliser les connaissances spécifiques liées à la nutrition de la natation en eau libre

OI 2.3.1 EC de mobiliser les connaissances générales liées à la nutrition ;

OI 2.3.2 EC de mobiliser les connaissances spécifiques liées à l'alimentation et l'hydratation en vue d'un effort ;

OI 2.3.3 EC de mobiliser les connaissances spécifiques liées à l'alimentation et l'hydratation pendant un effort ;

OI 2.3.4 EC de mobiliser les connaissances spécifiques liées à l'alimentation et l'hydratation après l'effort.

UC 3 : être capable de conduire un entraînement de la natation en eau libre

OI 3.1 : EC d'adapter l'entraînement de la natation en eau libre

OI 3.1.1 EC d'identifier des informations au cours de l'entraînement et de la compétition ;

OI 3.1.2 EC d'analyser l'ensemble des informations prélevées ;

OI 3.1.3 EC de comparer ces informations ;

OI 3.1.4 EC d'adapter l'entraînement en fonction de l'évolution de l'environnement ;

OI 3.1.5 EC d'adapter la planification aux exigences du contexte et du calendrier.

OI 3.2 : EC de conduire une séance d'entraînement de la natation en eau libre

OI 3.2.1 EC de conduire des séances spécifiques à la natation en eau libre ;

OI 3.2.2 EC d'individualiser l'entraînement de sportifs en fonction des conditions de pratiques.